

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 9 septembre 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;

Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;

- M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
- M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
- M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Sont absents, messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

CA 15-09-09-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-09-09-02

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015 : ADOPTION

CA 15-09-09-03

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août tel que présenté, après avoir modifié la résolution 15-08-19-04 en changeant le prénom « Yvon » par « Yvan ».

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 15-09-09-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-09-09 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.



« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-09-09, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES -ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général fait le dépôt du document.

5.1.3. COLLECTION PERMANENTE D'ŒUVRES D'ART DE LA CRÉ VHSL : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ-VHSL) procédera prochainement à la vente de certains de ses actifs, dont les œuvres de sa collection permanente;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent du mois de juin 2015 a décidé d'offrir, dans un premier temps, la possibilité aux MRC dont les artistes sont originaires (au moment de l'acquisition par la CRÉ) de pouvoir en faire l'acquisition au prix d'origine payé par la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la somme déboursée par la MRC pour l'achat des œuvres d'art lui sera retournée lors de la redistribution du Fonds de développement régional résiduel de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent au 31 mars 2016 par le biais du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont disponibles au fonds des politiques;

POUR CES MOTIFS.

CA 15-09-09-05

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'acquérir** les œuvres d'art offertes par la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour un montant de onze mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et 58 cents (11 287,58 \$) et de les **intégrer** à la collection permanente de la MRC tel que prévu dans la Politique d'acquisition et de diffusion d'œuvres d'art de la MRC.

Proposition adoptée.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. ACQUISITION DU LOGICIEL POUR LA GESTION DES CONSEILS ET COMITÉS ADMINISTRATIFS : POSITIONNEMENT OU AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'analyse des différentes options disponibles afin d'améliorer l'efficience pour la gestion des séances du conseil et du comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE le système proposé permet l'intégration de la gestion des rencontres de la Société de gestion des matières résiduelles et des comités, permettant des économies importantes de temps;

CONSIDÉRANT QUE nous serons en mesure d'archiver les procès-verbaux antérieurs et que l'outil de recherche du système permettra des économies importantes de temps;

CONSIDÉRANT QUE le retour sur investissement sera de 19,94 mois;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme ICO Technologies;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette sera de vingt mille six cent quatre-vingt-dixneuf et soixante-dix cents (20 699,70 \$);



CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont disponibles aux postes budgétaires;

02 130 00 310
02 130 00 670
02 190 00 495
02 590 00 349
3 000,00 \$;
3 000,00 \$;
2 869,70 \$;
11 830,00 \$;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-09-09-06

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'acquérir** le logiciel Target pour un montant de dix-neuf mille sept cent quatorze dollars (19 714 \$), toutes taxes en sus, et **d'autoriser** le directeur général **à signer** le contrat et à **effectuer** les appropriations budgétaires comme décrites ci-dessus.

Proposition adoptée.

5.2.2. PACTE FISCAL TRANSITOIRE - FQM: INFORMATION

Monsieur le préfet informe les membres du comité administratif que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) consultera ses membres en leur offrant la possibilité de voter sur l'offre gouvernementale déposée vendredi dernier. Monsieur le directeur général ajoute que l'UMQ a adopté un livre blanc et que la FQM a également adopté un livre bleu.

5.2.3. ÉLECTION À LA PRÉFECTURE : DÉPÔT DU DOCUMENT ÉLECTORAL

Monsieur le directeur général, en tant que président d'élection, fait le dépôt du document et précise que les postes de préfet, de préfet suppléant, des membres du comité administratif et des divers comités seront en élection lors du simulacre.

5.2.4. LAC-À-L'ÉPAULE DE NOVEMBRE - DATE ET DURÉE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'organiser un lac-à-l'épaule en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le simulacre d'élection aura lieu le 19 novembre 2015 en soirée ;

CONSIDÉRANT QUE la journée du 20 novembre 2015 inclura la session de travail sur le budget en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit proposé afin de tenir l'évènement est l'Auberge des Gallants;

CONSIDÉRANT QUE les couchers seront optionnels;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

POUR CES MOTIFS.

CA 15-09-09-07

Il est proposé par monsieur **Paul Herrbach**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** la tenue d'un lac-à-l'épaule les 19 et 20 novembre prochain à l'Auberge des Gallants et **d'autoriser** l'administration de la MRC **à procéder** à son organisation.

Proposition adoptée.

6. <u>COMMUNICATION</u>

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. COMMIS À LA COUR MUNICIPALE - REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ : AUTORISATION DE RECRUTEMENT



CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste de commis à la cour municipale régionale sera en congé de maternité d'octobre 2015 à novembre 2016

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141 à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-09-09-08

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de recruter** un commis pour une durée déterminée de treize (13) mois, d'octobre 2015 à novembre 2016 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 2 de la convention collective en vigueur et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.2. PRÉSENTATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) - EXPÉRIENCE EN RESSOURCES HUMAINES SUR LE CODÉVELOPPEMENT : INFORMATION

Madame Mylène Blais, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe informe les membres que la MRC a été sollicitée, par monsieur Patrice Blais, ex-directeur général de la MRC des Basques, afin d'aller présenter notre démarche de codéveloppement, dans le cadre du congrès de l'association des directeurs généraux des MRC du Québec, étant donné son caractère avant-gardiste. Une vidéo incluant divers témoignages sera produite en support à cette présentation.

8. SÉCURITÉ

8.1. DÉPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE - COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres qu'il travaille présentement sur le déploiement de la campagne concernant les coûts de la Sûreté du Québec avec madame Danie Deschênes. Il mentionne que des invitations seront envoyées aux préfets, préfets suppléants et directeurs généraux des 4 MRC concernées lors des prochaines assises de la FQM et que Madame Deschênes et monsieur Raymond Malo seront présents. L'objectif est que les cinq (5) MRC et les soixante-treize (73) municipalités fassent partie de la même requête.

9. COUR MUNICIPALE

9.1. TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA CMR - BIA : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE Me Stéphanie Labelle est le procureur désigné suivant l'article 2.3 de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme *Morency, Société d'avocats* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale se terminera le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services rendus par Me Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les conditions demeurent inchangées soient, huit cents dollars (800 \$) pour une séance de plus de deux (2) heures et cinq cents dollars (500 \$) pour une demi-séance de moins de deux (2) heures;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 412;

POUR CES MOTIFS,



CA 15-09-09-09

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'octroyer** le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme *Morency*, société d'avocats pour les services de Me Labelle pour une période d'une (1) année.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION D'UN PONCEAU ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE RUISSEAU CHAMBERRY EN VERTU DE L'ARTICLE DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME: AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet du ministère des Transports pour la démolition d'un ponceau par la construction d'un pont sur le ruisseau Chamberry sur le territoire de la municipalité des Cèdres;

VU l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports considère dans sa correspondance du 13 mai 2015 qu'il n'a pas à demander d'avis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour les travaux de démolition d'un ponceau et pour la construction d'un pont;

POUR CES MOTIFS.

CA 15-09-09-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu de **demander** au ministre des Transports **de respecter** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le cadre des travaux de démolition d'un ponceau et pour la construction d'un pont sur le ruisseau Chamberry sur le territoire de la municipalité des Cèdres;

QUE copie de cette résolution **soit transmise** à monsieur Jérome Unterberg, sousministre adjoint des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à monsieur Massimo lezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal et aux députées de Vaudreuil et de Soulanges.

Proposition adoptée.

11.1.2. AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU MAMOT - RÈGLEMENT 167-17 VISANT À AGRANDIR L'AFFECTATION INDUSTRIELLE À MÊME LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE COTEAU-DU-LAC : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres de l'avis de non-conformité reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en lien avec le règlement 167-17. Il souligne également qu'il y a tout de même des points positifs soit entre autres, le changement de ton du ministère dans ce dossier et sa volonté de vouloir le faire avancer.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>

Aucun sujet traité.



14. CULTURE

14.1. AVIS D'INTENTION DE DÉCLARATION LIMITÉE DE COMPÉTENCES ET ANALYSE DE LA MODIFICATION À LA POLITIQUE CULTURELLE : SUIVI

Monsieur le directeur général informe les membres qu'il n'a pas reçu de demande particulière concernant l'avis c'intention et que le tout sera prêt à être envoyé aux municipalités sous peu.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1. DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LE CLD

Les élus demandent une rencontre avec le conseil d'administration du CLD de Vaudreuil-Soulanges afin d'être informés sur les dossiers de l'organisme.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS</u>

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 15-09-09-11

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** la séance **soit levée** à 13 h 56.

Proposition adoptée.

JEAN A/LALONDE

Préfet/

GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général et secrétaire-trésorier

G:\Comité administratif\Procès-verbaux\2015\2015-09-09.docx